



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

« RIVIERES DU LOING ET DU LUNAIN ».

TENU LE 10 MARS 2016 A GREZ-SUR-LOING.

FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

LIEU : Grez-sur-Loing

REDIGE LE : 5 AVRIL 2016

REDIGE PAR : Clémentine GAND

CONTACT :

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

01.64.39.03.08. / natura2000.riviere77@orange.fr

PERSONNES PRÉSENTES :

- *BABUT Pierre, Maire de Souppes-sur-Loing, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing ;*
- *BERTHELOT Éric, Adjoint au Maire, Mairie de Moncourt-Fromonville ;*
- *BESNARD Patrick, Service Protection de la Ressource en Eau, Eau de Paris ;*
- *BILLARD Patrick, Maire délégué de la commune Moret Loing et Orvanne ;*
- *BINNERT Claire, Ingénieure environnement, Centre Régional de la Propriété Forestière ;*
- *BOGUET Michel, TSCDD, Voies Navigables de France ;*
- *BOURLLOT Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Grez-sur-Loing ;*
- *CANTERINI Pascal, CEE, Voies Navigables de France ;*
- *CAUPIN Gilles, Maire de Treuzy-Levelay ;*
- *CHABERNAUD Régis, AAPPMA « La Brème et l'Épinoche » ;*
- *DESCHAMPS Jean-Luc, Adjoint au Maire, Mairie de Bagneaux sur Loing ;*
- *GAND Clémentine, Chargée d'Études Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;*
- *GRENET Michel, Adjoint au Maire de Montigny-sur-Loing ;*
- *HOUEIX Klaire, Chef de projet Milieu Aquatiques, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;*
- *JACHET Stéphane, Pôle Aménagement et Promotion du Territoire, Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;*
- *JACQUELIN Patrick, Administrateur, Nature-Environnement 77 ;*



- JEAN Emmanuelle, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de Seine-et-Marne ;
- MOITY Marlène, Chargée d'études Biodiversité, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ;
- NATAF Florine, Animatrice agricole, Eau de Paris ;
- NAUDET Gilles, Secrétaire bénévole du directoire de PRO NATURA Ile-de-France et représentant de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau ;
- PATRIMONIO Olivier, Chargé de Missions Natura 2000, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie ;
- PERINI Marie-Claire, Maire de La Genevraye ;
- PINGUET-ROUSSEAU Jean-Claude, Président de l'AHVOL ;
- PLANCKE Sylvestre, Technicien gestion ENS, Conseil Général de Seine-et-Marne ;
- REISSER Alix, Service environnement et prévention des risques, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ;
- SEPTIERS Patrick, Président de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ; Maire de la ville de Moret-sur-Loing ; Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » ;
- SIBILLAUD Olivier, Secrétaire général adjoint, Sous-Préfecture de Fontainebleau ;
- TAJAN Lucile, Chargée d'Opération, Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- THERIAL Jean-Jacques, Adjoint au Maire, Mairie de Grez-sur-Loing ; Représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing.
- THIERRY Claude, Services techniques de la Ville de Nemours ;

PERSONNES EXCUSEES

- DE VIGNERAL Elisabeth, représentante du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale ;
- LUCAN Jean, Maire de Grez-sur-Loing ;
- ROLLARD Christine, Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

ORDRE DU JOUR (Présentation : FDAAPPMA 77)

- Le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » ;
- Les actions réalisées lors de l'animation 2015 du site Natura 2000 ;
- Les perspectives d'animation pour l'année 2016 ;
- Echanges / Questions.

RESUME DE LA PRESENTATION

La présentation est jointe au document.



RESUME DES ECHANGES

Après un mot d'introduction de M. SEPTIERS, Président du Comité du Pilotage du site Natura 2000 puis de M. LUCAN, Maire de Grez-sur-Loing, accueillant la réunion, chacun des membres du Comité de Pilotage s'est présenté.

Le diaporama a ensuite été commenté par Clémentine GAND, animatrice du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- Les suivis piscicoles par pêches électriques :

Mme BINNERT demande si des chroniques de deux ans sont suffisantes pour pouvoir établir des tendances d'évolution des populations piscicoles. L'animatrice lui a répondu que les résultats présentés sont une première interprétation des suivis par pêche électrique et que ce sont des tendances observées sur une courte période mais qu'effectivement pour s'assurer d'une robustesse des interprétations, une chronique plus longue serait nécessaire. Cependant ces résultats permettent d'avoir un premier aperçu de l'état de santé des populations piscicoles et de pouvoir soulever des problèmes qui peuvent se produire sur le milieu et ainsi de proposer des mesures de gestion. M. DESCHAMPS demande pourquoi les résultats de pêches électriques menées sur Bagneaux-sur-Loing ne sont pas présentés lors de ce Comité de Pilotage. L'animatrice lui a répondu que les résultats présentés lors de ce COFIL sont ceux issus de l'animation menée pour l'année 2015. Les pêches électriques évoquées ayant été réalisées en 2014, leurs résultats ont été communiqués lors du COFIL de 2015 pour l'année 2014. M. PATRIMONIO demande si les résultats des pêches électriques réalisées par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont été pris en compte. Claire HOUEIX répond que la centralisation des données de pêches électriques étant longue, les résultats sont souvent obtenus en année N+1. Les suivis piscicoles effectués par l'ONEMA ou leurs prestataires n'ont donc pas pu être pris en compte dans cette présentation.

Mme JEAN précise qu'elle se renseignera pour la transmission de ces données de pêches électriques mais également les données thermiques relevées sur le Loing et le Lunain par l'ONEMA.

- Les suivis d'Agrions de Mercure :

M. BERTHELOT précise qu'une gestion appropriée des milieux aquatiques est importante. L'expérience a été faite sur un bassin à Moncourt-Fromonville où grâce aux conseils de Seine-et-Marne Environnement, une flore et une faune dont des libellules, se sont réinstallées rapidement. Clémentine GAND précise que cet accompagnement peut aussi être réalisé dans le cadre de Natura 2000 pour la gestion des abords des deux cours d'eau du site Natura 2000.

- Suivi de l'habitat d'intérêt communautaire « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) » sur les îles du Loing.

Mme BINNERT demande quelle méthode a été utilisée pour évaluer l'état de conservation de l'habitat forestier « Forêts alluviales » car Réserves Naturelles de France (RNF) a adapté sa méthode aux habitats relictuels. L'animatrice précise qu'elle ne disposait pas de cette information et a utilisé une adaptation de la méthode CARNINO, déjà mise en place sur un autre site Natura 2000 en Seine-et-Marne dans le Nord du département. La méthode élaborée par la Réserve Naturelle de la Bassée n'était pas encore disponible lorsque ces inventaires ont été réalisés. Ensuite le dire d'expert peut



également entrer en jeu dans cette situation, car les habitats naturels ne présentant plus une intégrité de structure et / ou de cortège ne peuvent pas être considérés comme en bon état de conservation. M. PATRIMONIO demande si de l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) a été inventorié lors de cet inventaire. Les résultats sont consultables dans le rapport scientifique des actions menées en 2015.

- Gestion et contractualisation de la Charte et des Contrats Natura 2000.

M. NAUDET tient à souligner que l'association PRONATURA Ile-de-France a adhéré à la Charte Natura 2000 du site « Rivières du Loing et du Lunain ». Cependant, pour les parcelles engagées sur la commune de Moret-sur-Loing, le centre des impôts n'en tient pas compte et n'accorde pas l'exonération partielle de la taxe foncière sur les parcelles non bâties. Mme REISSER indique que la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne a relancé par courrier et par mails le service en question afin de leur confirmer l'adhésion des parcelles de PRONATURA Ile-de-France à la Charte Natura 2000 et que ses services n'ont pas d'outils supplémentaires pour résoudre cette situation. Pour toutes les autres parcelles de PRONATURA qui font l'objet d'une Charte Natura 2000 (Rivières du Loing et du Lunain ou d'autres sites Natura 2000 du département), l'exonération a bien été accordée.

M. BILLARD suggère qu'il serait intéressant de savoir pourquoi les propriétaires, après avoir pris des contacts avec la structure animatrice, ne donne pas suite avec un engagement sous forme de Charte ou de Contrat Natura 2000. L'animatrice lui répond que les engagements de la Charte Natura 2000 reprennent largement la réglementation déjà en vigueur en faveur de l'environnement. Bien que certains propriétaires ne souhaitent pas s'engager, cela n'empêche pas la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, de continuer à les accompagner et à répondre à leurs sollicitations afin que l'évolution des pratiques se fasse progressivement. Les engagements de la Charte Natura 2000 sont suffisamment réduits pour ne pas être vus à la baisse. M. CAUPIN ajoute que le Conseil Municipal de Treuzy-Levelay n'a pas souhaité engager ses parcelles avec la Charte Natura 2000 par peur des engagements et des restrictions que cela pourrait engendrer mais a souhaité la mise en application de ses préconisations. M. PATRIMONIO précise qu'en 2015 aucun Contrat Natura 2000 n'a été signé au niveau national. Il n'est donc pas étonnant que cela ne soit pas non plus le cas sur ce site Natura 2000 en particulier. M. BILLARD demande s'il serait utopique de solliciter un nouveau Contrat Natura 2000 en 2016 au vu des résultats 2015. L'animatrice répond que non, car des projets similaires et sur un territoire proche pourrait être regroupés en un seul, ce qui permettrait d'optimiser le temps de montage administratif ainsi que les enveloppes de financement. Cela permet également de pouvoir établir une planification des tâches à accomplir. M. DESCHAMPS aurait souhaité que l'effacement du déversoir de Bagneaux-sur-Loing soit évoqué. Klaire HOUEIX précise que ces travaux ont été effectués en 2014 et qu'ils ont donc été évoqués lors du précédent Comité de Pilotage de 2015. Les stations de pêches électriques suivies en 2015 ne comprenant pas celle située à l'aval de ce barrage, les résultats de cet effacement ne sont pas visibles en 2015. Ils le seront probablement lors de la campagne 2016 lors de laquelle ce secteur sera inventorié. M. THIERRY signale que la commune de Nemours a mis en place de l'éco-pâturage sur ses parcelles au niveau de l'île du Perthuis avec Seine-et-Marne Environnement mais que Natura 2000 n'en fait pas mention. L'animatrice lui rappelle que ce Comité de Pilotage sert à faire le bilan des actions menées dans le cadre de l'animation Natura 2000 réalisée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et que des actions peuvent être menées en parallèle par d'autres organismes. M. THIERRY demande pourquoi la Fédération n'a pas recontacté la mairie de Nemours pour un Contrat Natura 2000 ainsi que la Charte. Il évoque également les difficultés de la commune de Nemours pour la mise en application de la restauration des continuités écologiques sur le Loing. L'animatrice précise que la passation des dossiers avec son prédécesseur a pu entraîner une perte d'information mais qu'une note avait été envoyée à la ville de Nemours au sujet de la Charte Natura 2000 et des



Contrats Natura 2000 dont elle pouvait bénéficier pour l'île du Perthuis. Claire HOUEIX invite M. THIERRY à solliciter un rendez-vous avec la FDAAPPMA77 pour que la ville de Nemours expose ses souhaits en termes de contractualisation éligible à Natura 2000. D'autre part, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique étant partie intégrante dans la démarche de rétablissement des continuités écologiques aux côtés de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, elle se tient à la disposition des agents en charge de ce dossier.

- Questions et échanges

M. PATRIMONIO précise que des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ont été mises en place sur le site Natura 2000 de l'Epte, en faveur de l'Agrion de Mercure. L'animatrice répond que cette information sera prise en compte lors de la rédaction du prochain Projet Agro-Environnemental et Climatique. M. NAUDET souhaite faire un point sur les parcelles de PRONATURA et connaître le ou les exploitants agricoles qui effectuent une fauche sur certaines parcelles, en partenariat avec la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. M. BILLARD évoque la création d'une filière herbagère par le GAL, ce qui pourrait être mis en lien avec la gestion de ces parcelles en prairies de fauche. M. PATRIMONIO s'enquiert des avancées de l'étude globale du Lunain. M. JACHET lui a donc fait un résumé de la situation.

Les échanges ont ensuite porté sur les ouvrages du Loing et la vétusté de certains d'entre eux. L'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaiterait amorcer une réflexion sur ce thème de manière globale sur cette rivière afin de se prémunir d'impacts non contrôlés en cas de rupture de l'un ou de plusieurs de ces ouvrages. Les élus des communes concernées par ce sujet, ont évoqué leur inquiétude quant à l'abaissement des niveaux de l'eau du Loing qui pourrait avoir des conséquences sur les parcelles des riveraines, leurs berges, leur faune et leur flore.